

# ECO-CITOYENNETÉ



L'éco-citoyenneté est l'un des éléments clés de la protection du patrimoine. Elle doit permettre à chacun d'être « **acteur de la protection de son environnement** ».

Deux étapes successives sont alors nécessaires :

- la découverte et la sensibilisation au patrimoine ;
- la participation à la protection de l'environnement.

La sensibilisation à l'environnement doit constituer une priorité. Elle implique un travail de communication et d'information. Elle doit permettre aux habitants de mieux connaître et de mieux comprendre l'environnement qui les entoure.

Plusieurs possibilités sont envisageables pour inciter à la découverte du patrimoine naturel :

- des visites guidées avec un animateur spécialisé.
- des parcours libres pour la découverte du paysage.
- des sentiers d'interprétation.

La sensibilisation doit passer prioritairement par les jeunes. C'est pourquoi, il convient de s'adresser directement aux scolaires et d'intégrer aux programmes des actions pédagogiques en faveur de la préservation de l'environnement.

La population adulte doit également être intégrée dans ce travail de sensibilisation afin d'engendrer une prise de conscience et stopper les dégradations, souvent commises par négligence ou par méconnaissance.

De nombreux acteurs potentiels de la sensibilisation à l'environnement sont présents sur le territoire et peuvent intervenir sur des actions pédagogiques. On peut ainsi citer la Communauté de Communes de Montesquieu, les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), la Réserve Naturelle Géologique de Saucats – La Brède, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), les clubs de randonnée, etc.

De plus, la Communauté de Commune de Montesquieu vient de créer un poste d'éducateur à l'environnement dont la fonction est de développer l'éducation à l'environnement de tous les publics.

Deuxième étape de l'éco-citoyenneté, la participation de tous à la protection du patrimoine est nécessaire. Par exemple, plusieurs acteurs ont souhaité que le futur collège de Cadaujac s'intègre pleinement dans des actions de protection de l'environnement et de développement durable.

Plusieurs actions en faveur de la protection du patrimoine ont déjà été menées et sont à perpétuer telles que l'opération « Nettoyons la Nature », les recyclables, les actions dans le cadre du Téléthon, le club environnement de la Communauté de Communes de Montesquieu...



## ENJEUX ET PISTES D'ACTION :

- Sensibiliser et informer sur la protection de l'environnement.
- Créer des sentiers de découverte et d'interprétation.
- Organiser un réseau de communication.
- Intégrer prioritairement les jeunes, mais également les adultes au travail de sensibilisation et de participation à la protection de l'environnement.

- Solliciter les acteurs existants sur le territoire
- Perpétuer et développer les actions déjà menées
- Proposer des actions nouvelles.
- S'appuyer sur des dispositifs techniques et financiers existants (Réseaux associatifs, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine...).

# METHODOLOGIE



Le « **Plan d'actions pour la préservation et la valorisation des zones humides des bords de Garonne** », en cours de réalisation, souhaite se placer dans un esprit de **développement durable**. En effet, il doit assurer :



- un lien « équitable » entre l'économie et le social,
- un lien « vivable » entre le social et l'environnement,
- un lien « viable » entre l'environnement et l'économie.

Ce plan d'actions est également défini comme un « **projet de territoire** » prenant en compte tous les enjeux et intégrant tous les acteurs concernés par cette démarche. Pour répondre au mieux à ces critères plusieurs principes sont respectés :

- **La concertation**, de manière à intégrer l'ensemble des acteurs de la zone, mais également dans le but d'inciter la participation et la responsabilisation de la population face à l'avenir de son territoire. Au total 30 réunions publiques et 52 réunions individuelles ou en petits groupes ont été organisées en l'espace de quelques mois.
- **L'information et la communication**, de manière à faciliter l'échange de connaissance. Pour cela, il a été mis en œuvre, la création de listes de diffusion, l'envoi de lettres d'informations, la possibilité de téléchargement de données sur Internet, des présentations publiques...
- **Un lien permanent au terrain**, de manière à définir des orientations proches des réalités.

L'organisation du travail a été conçue de façon à respecter les objectifs, favoriser une remise en question permanente, privilégier la concertation et la communication, obtenir les meilleurs consensus. Il a ainsi été créé :

- **Une équipe de projet**, constituée d'un représentant de la Communauté de Communes de Montesquieu, du Conseil Général de la Gironde, du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, et des bureaux d'études EREA et Simethis. Elle a pour but de valider les étapes du plan d'actions et de redéfinir les orientations et les priorités si nécessaire.
- **Un comité de pilotage**, rassemblant l'équipe de projet, les élus des communes concernées, les partenaires financiers et les rapporteurs de chaque groupe de travail. Il est en charge de la conduite du projet et se réunit au préalable et à l'issue de chaque grande étape.
- **Les groupes de travail**. Ces groupes ont été constitués autour des cinq thématiques inhérentes à ce projet : Hydraulique, Espaces Naturels et Paysage, Agriculture, Tourisme et Loisirs, Eco-citoyenneté. Ils se réunissent lors de réunions débats et de sorties terrains, le but étant d'obtenir un échange d'informations et de connaissances, de confronter les différents points de vues et de trouver les meilleurs consensus. Le bureau d'études Simethis organise les débats et assure la transversalité et la cohérence entre les groupes thématiques.



La finalité de ce plan d'actions doit permettre de définir des axes stratégiques et des orientations visant à préserver et valoriser le territoire tout en assurant son développement économique et le respect des activités humaines.